

L'impact du processus de régionalisation sur le système politique et partisan italien

Giulia SANDRI et Carlo PALA *

Introduction

La formation de l'Etat national, qui fut plus tardive et soudaine que dans les autres grands pays européens, constitue une des clés de lecture pour comprendre la nature et le fonctionnement du système politique italien. Le fait que l'Italie ait été unifiée seulement en 1861 (la Vénétie et le Latium furent annexés en 1866-1870, le Frioul, Trieste et le Trentin-Haut Adige en 1919) a eu des conséquences profondes sur le système politique, telles l'absence d'un sentiment d'appartenance nationale généralisé et l'impossibilité de construire une identité politique commune. Ces caractéristiques continuent à produire leurs effets aujourd'hui mais mis à part la parenthèse du fascisme, le système politique italien n'en est pas moins resté stable en général ¹.

Cette stabilité a toutefois été battue en brèche dans la première partie des années 1990, lorsque les procès pour corruption et financements illégaux des partis incriminant une partie des élites politiques italiennes et la crise du système de partis, inchangé depuis la fin du fascisme, qui en a résulté ont transformé en profondeur la démocratie italienne. Le système politique en est sorti bouleversé. Les partis historiques (la Democrazia Cristiana-DC, le Partito Comunista-PCI et le Partito Socialista-PSI, entre autres) ont disparu en l'espace de quelques mois pour être remplacés par un système multipartisan bipolarisé avec une alternance régulière gauche-droite ². Grâce aussi au rôle des médias, le rapport des citoyens avec la politique (et vice-versa) s'est métamorphosé. Acteurs principaux du processus démocratique italien et responsables de la libération de l'Italie en 1945 comme de la nouvelle constitution, les partis sont la

* Carlo PALA est responsable de la rédaction des points 1 à 3 et Giulia SANDRI des points 4 à 6.

¹ G. PASQUINO (éd.), *Il sistema politico italiano*, Rome-Bari, Laterza, 1985.

² L. MORLINO et M. TARCHI (éd.), *Partiti e caso italiano*, Bologne, Il Mulino, 2006.

cible de critiques virulentes de la société civile. Les modifications de la loi électorale dans une logique majoritaire et la possibilité d'élire directement les maires et les présidents des provinces, d'abord, et des régions, ensuite, avaient la même finalité : rendre une certaine crédibilité au système politique national. L'immobilisme des classes dirigeantes et la disparition du bloc soviétique alors que le parti communiste italien était le plus puissant de toute l'Europe occidentale, ont contribué à mettre fin au système politique et de partis en vigueur jusqu'à la fin des années quatre-vingt ³.

Qu'en est-il de l'impact de la régionalisation au cours de cette transformation du système politique italien ? Par bien des aspects, l'Italie n'est pas complètement décentralisée : elle reste un Etat unitaire ⁴. Mais les débats politiques et les modifications de loi récemment adoptées tendent à régionaliser l'Etat, sinon à le fédéraliser. Les origines de l'Etat centralisé remontent à l'époque de la formation de l'Etat-nation italien : à l'époque, le défi majeur était de réaliser l'unité nationale et la classe politique choisit une forme d'Etat proche du modèle napoléonien, fortement centralisée et dotée de formes limitées d'autonomie locale. Après la chute du fascisme, les positions des constituants ne furent pas très éloignées de celles des premiers gouvernements unitaires du XIX^e siècle. Tout en reconnaissant les limites de l'expérience absolutiste, ils estimaient qu'une gestion centralisée du pouvoir favoriserait le sentiment d'unité nationale. Ils prirent cependant en compte les différences territoriales importantes qui existaient à l'époque. Les cinq régions à statut spécial (RSS) coïncidaient avec les cinq territoires de la péninsule où le clivage centre-périphérie était plus net et où étaient nés les partis ethno-régionalistes les plus puissants. Elles élurent leurs assemblées régionales pour la première fois juste après la guerre tandis que les RSO (régions à statut ordinaire), bien que prévues par la Constitution de 1948, ne virent le jour qu'en 1970. La DC n'était guère favorable à l'organisation d'élections directes dans les quinze autres RSO où le PCI et le PSI, ses principaux adversaires lors des consultations nationales, étaient mieux implantés. La mise en œuvre concrète des institutions représentatives de ces RSO fut repoussée à maintes reprises : elle intervint vingt-deux ans après l'adoption de la charte constitutionnelle.

Avant les bouleversements de 1992 ⁵, le système de parti italien était dominé par un système de clivages dual, où le clivage possédants-travailleurs et le clivage Eglise-Etat ne se chevauchaient jamais, par des partis de masse importants dotés de chasses gardées spécifiques. Ce qui n'empêcha pas la formation rapide de zones dominées par une *subculture politique* ⁶ particulière, où les électeurs se référaient à

³ M. BULL et J. NEWELL, *Italian Politics. Adjustment under Duress*, Cambridge, Polity Press, 2005 ; M. BULL et M. RHODES (éd.), *Crisis and Transition in Italian Politics*, Londres, Frank Cass, 1997 ; M. COTTA et L. VERZICHELLI, *Political Institutions in Italy*, Oxford, OUP, 2007 ; M. LAZAR, *L'Italie à la dérive*, Paris, Perrin, 2006.

⁴ B. BALDI, *Stato e territorio. Federalismo e decentramento nelle democrazie contemporanee*, Bologne, Il Mulino, 2006.

⁵ Le système politique italien a traversé deux phases principales : l'une s'étend de 1945 au début des années quatre-vingt-dix (Première République) ; l'autre a débuté en 1993 (Deuxième République).

⁶ M. CACIAGLI, « Quante Italie ? Persistenza e trasformazione delle culture politiche subnazionali », *Polis*, 3, 1988, p. 427-443.

deux modèles opposés de développement économique et social de la communauté politique et de la société, le modèle communiste et le modèle démocrate chrétien ⁷. Avant les années quatre-vingt, les petits partis ethno-régionalistes ⁸ étaient les seuls acteurs du processus de politisation du conflit centre-périphérie dans un pays qui, d'ailleurs, n'a jamais su se reconnaître dans un véritable Etat-nation : le Südtiroler Volkspartei au Sud Tyrol, l'Union valdôtaine dans la Vallée d'Aoste et le Partito Sardo d'Azione en Sardaigne en sont les principaux exemples. Ils ont joué un rôle politique surtout au niveau régional même s'ils ont tous été souvent représentés au parlement national. Pendant la Deuxième République, l'apparition sur la scène politique de la LN et des autres ligues régionales, qui trouve son origine dans la *territorialisation* de la politique italienne, a fait contrepoids à la formation de partis italiens non nationaux mais à *vocation nationale*, qui ont adapté au *Mezzogiorno* les stratégies politiques et électorales de la Lega (l'UDEUR en Campanie et le Mouvement pour l'autonomie-MPA en Sicile).

Nous nous proposons donc ici d'analyser l'impact du processus de régionalisation sur le système politique national et de présenter un premier essai de problématisation de ce thème plutôt qu'une étude complète et exhaustive. Nous sommes partis du postulat que le système de partis national a fini par homogénéiser les systèmes de partis régionaux ⁹. Afin de le vérifier, nous commencerons par décrire le processus de régionalisation et les évolutions récentes du système politique national. Nous déterminerons ensuite les caractéristiques des systèmes politiques régionaux en essayant d'identifier les points de contact entre les deux niveaux.

Le processus de régionalisation en Italie

Au moment de définir les caractéristiques fondamentales de l'architecture constitutionnelle italienne en 1948, les débats de l'*Assemblée constituante* sur le rapport entre centre et périphérie furent assez contradictoires, avec des positions très variées sur la décentralisation régionale. L'Etat italien devint donc un exemple de système politique doté d'un processus de régionalisation *par étapes*. Sur un aspect, toutefois, l'accord était parfait : l'attribution de pouvoirs exclusifs à des régions spécifiques où le clivage centre-périphérie était plus intense. En raison des particularités géographiques, historiques et parfois linguistiques des populations résidant au Val d'Aoste, au Sud Tyrol, en Frioul-Vénétie julienne ¹⁰, en Sicile et en

⁷ I. DIAMANTI, *Bianco, rosso, verde e... azzurro. Mappe e colori dell'Italia politica*, Bologne, Il Mulino, 2003 ; M. CACIAGLI, « La destinée de la « subculture rouge » dans le Centre Nord de l'Italie », *Politix*, 30, 1995, p. 45-60.

⁸ L. DE WINTER et H. TÜRSAN (éd.), *Regionalist Parties in Western Europe*, London, Routledge, 1998.

⁹ Sauf les cas des zones où des partis ethno-régionalistes sont présents. Ces partis affectent directement le système de partis régional, en le dominant en tout (le SVP au Sud Tyrol) ou en partie (l'UV au Val d'Aoste) ou seulement pendant des périodes spécifiques et en coalition avec des forces politiques de type *centraliste* (le PSdAZ).

¹⁰ Au Frioul-Vénétie julienne, les premières élections furent organisées seulement en 1963, vu les difficultés à définir les frontières orientales de l'Etat italien avec la Yougoslavie et le statut de la ville de Trieste.

Sardaigne, les constituants optèrent pour la création d'institutions régionales dotées de pouvoirs spéciaux. Dans ces territoires étaient actifs les principaux partis ethno-régionalistes du pays et les demandes de type ethno-territorial y étaient très fortes. Les deux îles connaissaient même des tentations séparatistes qui furent apaisées par l'attribution de pouvoirs autonomes. Le Val d'Aoste et le Sud Tyrol, régions à majorité francophone et allemande respectivement, revendiquaient depuis longtemps leurs différences linguistiques et culturelles et les partis ethno-régionalistes actifs dans ces deux périphéries souhaitaient se rattacher à la France ou à l'Autriche.

Les autres régions existaient seulement sur le papier et les positions des principaux partis italiens sur la matière évoluèrent avec le temps. Le PCI et le PSI, opposés à l'origine à la régionalisation, changèrent d'optique lorsqu'apparut, avec les premières élections nationales et municipales, une macro-zone au centre de l'Italie où se développait une culture politique « *rouge* » qui contraignait la DC. À l'inverse, la DC, au départ favorable à la dévolution, retarda la mise en œuvre du processus de régionalisation afin de stabiliser sa domination électorale dans les zones « *blanches* » du Nord-est et du Sud du pays et d'enrayer la progression du PCI et du PSI dans les zones où ils dominaient la compétition électorale. Les quinze autres régions étaient donc prévues par la Constitution mais n'eurent pas d'existence concrète avant les élections régionales de 1970.

La différence entre les cinq RSS et les quinze autres régions ne concerne pas seulement la tenue d'élections. Elle se manifeste aussi au niveau des compétences législatives et administratives octroyées à chaque Assemblée régionale (*Consigli Regionali*), chaque groupe bénéficiant de pouvoirs très différenciés. On peut d'ailleurs parler de *régionalisme asymétrique*. Les cinq régions du premier groupe sont à *statut spécial* (RSS), car elles bénéficient d'une charte constitutionnelle régionale qui prévoit un niveau d'autonomie institutionnelle et politique avancé et constitue, dans la hiérarchie des sources de droit italiennes, une source normative primaire dotée de rang constitutionnel. Les quinze autres régions à *statut ordinaire* (RSO) ¹¹ bénéficiaient d'une loi fondamentale correspondant à un acte normatif courant et qui pouvait donc être modifiée à la majorité simple au parlement national. En outre, les compétences législatives exclusives et concurrentes des RSS étaient bien plus étendues que celles des RSO. L'éventail de matières où les RSS possédaient une compétence exclusive (le budget régional, l'aménagement des collectivités locales, les politiques éducatives et sociales, les lois électorales régionales et locales, etc.) distinguait les RSS des RSO mais aussi les RSS entre elles, qui n'étaient pas toutes dotées de pouvoirs identiques. Les statuts du Haut-Adige ¹² et de la Sicile conféraient des pouvoirs beaucoup plus étendus aux institutions régionales qu'au Frioul, au Val d'Aoste et en Sardaigne. Les compétences financières et fiscales des RSS et des RSO différaient aussi sensiblement. Les RSS ont toujours bénéficié des revenus des impôts locaux mais aussi de transferts

¹¹ Abruzzes, Basilicate, Calabre, Campanie, Emilie-Romagne, Latium, Ligurie, Lombardie, Marches, Molise, Piémont, Pouilles, Toscane, Ombrie et Vénétie.

¹² La région administrative comprenant le territoire germanophone du Sud Tyrol s'appelle Trentin-Haut Adige et est divisée en deux provinces autonomes, Trento (italophone) et Bozen (germanophone). On utilise ici indifféremment les appellations Trentin-Haut Adige et Sud Tyrol.

financiers de la part de l'Etat central bien plus importants que ceux attribués aux RSO.

Les choses ont changé il y a dix ans. Depuis, l'intégration dans les débats politiques des thèmes de la régionalisation et du fédéralisme a rapproché les RSO des RSS en matière de compétences législatives exclusives. La présence d'un acteur politique comme la Ligue du Nord, né dans des régions du nord de l'Italie où les demandes ethno-territoriales fortes étaient absentes auparavant, a réussi à mettre à l'agenda politique des partis et des gouvernements les questions inhérentes à la dévolution qui avaient un poids relatif très faible sous la Première République. Bien que l'objectif principal de ce parti soit un fédéralisme de type strictement économique et fiscal, la LN a, dans les années 1990, donné l'impulsion à nombre de propositions de réforme du système régional dans un sens fédéral ou plus décentralisé. Le passage à la Deuxième République a coïncidé avec le développement des grandes réformes au niveau de la répartition territoriale des pouvoirs dans l'Etat : la réforme de l'administration publique en 1990 (autonomie statutaire et organisationnelle des communes et des provinces), les réformes électorales de 1993 (élection directe des maires et corrections du système proportionnel afin de garantir la stabilité des majorités dans les assemblées communales) et 1995 (réforme de la loi électorale régionale avec l'introduction d'une prime à la majorité, de primes à la formation de coalitions et d'un système destiné à garantir la stabilité des gouvernements régionaux) et les réformes constitutionnelles de 1999 (élection directe des présidents des régions et renforcement des exécutifs régionaux) et 2001 (réforme du titre V de la Constitution avec le transfert de compétences à toutes les régions, notamment en matière de planification industrielle, de protection sociale et d'éducation). Ces réformes ont été mises en œuvre dans un climat de mobilisation générale autour des thèmes de la dévolution. Néanmoins, l'Etat central garde un rôle prééminent, en particulier dans le domaine fiscal et juridique.

La représentation des intérêts régionaux au niveau central devrait théoriquement être mise en œuvre à travers le Sénat. Selon la Constitution, la chambre haute est élue sur une base régionale et devrait gérer toutes les problématiques de caractère infra-étatique. En réalité, un système électoral apte à transformer le Sénat en une véritable chambre de représentation régionale n'a jamais été adopté. Le *bicaméralisme parfait* typique du système politique italien a empêché une spécialisation thématique de la chambre haute sur les thèmes du régionalisme, en introduisant ainsi une forme de « *bicaméralisme redondant* ». Il a donc fallu instituer un organe intergouvernemental au niveau central qui soit compétent pour les questions infra-étatiques. La *Conférence Etat-Régions*, créée à la fin des années quatre-vingt et renforcée dans son autonomie à la fin de la dernière décennie, est chargée de fournir des avis contraignants sur tous les actes normatifs de l'Etat central qui concernent les compétences concurrentes des régions et d'encadrer les négociations législatives et politiques entre les deux niveaux. Les régions restent dans une situation de dépendance économique et politique par rapport à l'Etat central, qui gère la majeure partie de leurs ressources et a aussi souvent adopté une législation limitative des pouvoirs déjà transférés aux régions. On le voit, le processus de régionalisation italien reste encore largement inachevé ¹³.

¹³ Pour plus de détails, voir M. CACIAGLI, *Regioni d'Europa. Devoluzioni, Regionalismi, Integrazione europea*, Bologne, Il Mulino, 2006.

Les transformations du système politique national

Le système politique et partisan italien présente la singularité de s'être brutalement effondré au début des années 1990. La Première République n'a pas résisté aux bouleversements du paysage partisan consécutif à l'opération *Mani Pulite*. Le système politique italien peut se subdiviser en deux périodes différentes : de la fin de la deuxième guerre mondiale au début des années quatre-vingt-dix et de 1993-1994 à nos jours. Sous la Première République, les deux principaux partis, le PCI et la DC, représentaient les deux pôles autour desquels se déplaçait l'électorat italien. La DC a toujours été le parti de la majorité relative et a conservé en permanence le contrôle de l'exécutif et de la majorité parlementaire à travers des gouvernements de coalition (en particulier avec d'autres petits partis du centre et le PSI). Le PCI était l'opposant de gauche perpétuel, incapable d'arriver seul à la tête du pays. Cette situation a duré jusqu'en 1994. Après l'écroulement des régimes soviétiques en Europe orientale, le PCI a disparu et subi une scission fondamentale, entre le nouveau parti réformiste des Démocrates de gauche (PDS, devenu DS en 1998) et Rifondazione Comunista. La DC et le PSI, eux, furent emportés par une série de scandales de corruption qui touchèrent une bonne partie de la classe politique des deux partis et subirent de nombreuses scissions jusqu'à disparaître de l'arène politique nationale. A droite, le parti néofasciste du MSI (Mouvement social italien), subit une transformation idéologique profonde et changea de façade en devenant Alleanza Nazionale. Le système électoral (qui passa d'un système proportionnel pur à un système mixte à tendance majoritaire avec limitation des votes de préférence) et le comportement de vote (avec une nouvelle prédisposition à la personnalisation politique des candidats) sont les aspects du système politique italien qui changèrent en profondeur leur image et leur fonctionnement.

Le tournant de la Deuxième République se produisit en 1994 suite à la création par Silvio Berlusconi d'un nouveau parti de type *personnel*¹⁴, Forza Italia. Ce nouveau venu remporta les élections nationales la même année en coalition avec AN, CCD (un des petits partis héritiers de la DC, constitué par sa faction de droite) et LN (tableau 1). A partir de ce moment, les modèles de compétition partisane changèrent considérablement. En dépit de nombreuses tentatives de simplification, le système de partis national se structura sur un modèle bipolaire mais avec une fragmentation partisane autour des deux pôles accrue de manière significative¹⁵. Plusieurs nouveaux partis furent créés, surtout au centre de l'échiquier politique, qui finirent par accroître le nombre déjà élevé de partis présents sous la Première République (tableau 1). De plus, grâce à la nouvelle loi électorale, les partis doivent signer des accords de coalition préalables aux élections. Certains éléments typiques de la Première République demeurent néanmoins : par exemple, la polarisation du système de partis qui reste assez forte et le fait que les principaux partis (Forza Italia et les héritiers du PCI, PDS et après DS) sont incapables de remporter seuls les élections et doivent former des coalitions électorales et gouvernementales. En 2008, le système politique italien

¹⁴ M. CALISE, *Il Partito personale*, Rome-Bari, Laterza, 2000.

¹⁵ M. COTTA et P. ISERNIA (éd.), *Il gigante dai piedi di argilla. La crisi del sistema partitocratico in Italia*, Bologne, Il Mulino, 1996.

semble se diriger vers une simplification : DS et la Margherita, parti centriste issu de la scission des factions de gauche de la DC, ont fusionné pour former un nouveau parti, le Partito Democratico. D'autre part, FI et AN ont constitué un cartel qui s'est transformé en mars 2009 en un grand parti de centre-droit, le Popolo della Libertà (tableau 1).

Bien que le système politique italien soit dominé par des partis *nationaux*, il existe aussi des partis *non nationaux* régionalistes et des partis *non nationaux à vocation nationale*. Parmi les partis *non nationaux* régionalistes figurent des partis *ethno-régionalistes* (Union valdôtaine, Südtiroler Volkspartei et Partito Sardo D'Azione)¹⁶ et des partis *territoriaux*, qui représentent un territoire spécifique à travers des stratégies politiques de type régionaliste mais ne sont pas bâtis sur des clivages ethniques ou linguistiques. Dans cette dernière catégorie, nous pouvons classer la Lega Nord. Ce parti, qui présente des candidats et obtient des élus dans une dizaine de régions du centre et du nord du pays (tableau 2) et est issu de la Lega Lombarda et des Ligues de Vénétie, est devenu un acteur politique de premier plan à cause de sa participation à plusieurs gouvernements de centre-droit mais aussi grâce à sa pénétration profonde dans la société du Nord de l'Italie. Depuis sa naissance en 1991, il a toujours fait élire au moins vingt députés au parlement national (tableau 2), avec un pic de 117 en 1994. Idéologiquement, la LN offre un double visage : séparatiste quand le parti est dans l'opposition et fédéraliste quand il participe au gouvernement. L'idéologie fédéraliste de la LN est fondée plutôt sur des critères économiques que politiques et la construction de l'identité nationale de la Padania (le territoire du Nord-est de l'Italie, étalé sur plusieurs régions, que la LN est censée représenter) n'a pas été poussée autant que dans les autres partis régionalistes italiens, faute d'éléments ethnolinguistiques présents au Val d'Aoste, dans le Sud Tyrol et en Sardaigne. Pour ces raisons, la classification de la LN parmi les partis ethno-régionalistes est parfois contestée.

La LN a toutefois eu le mérite de placer au centre du débat politique de la Deuxième République les problématiques du territoire et des régions, qui auparavant occupaient une place très marginale dans les programmes des partis nationaux. Ayant ses fiefs électoraux en Lombardie, en Vénétie et au Piémont, la Lega est le parti qui a récupéré le plus, au Nord du pays, les voix historiques de la DC (tableau 1). L'Union valdôtaine (UV) et le Südtiroler Volkspartei (SVP) n'ont pas le même profil électoral. Ils sont tous deux des partis hégémoniques historiques dans leur région (tableau 2). Le SVP bénéficie d'une position de parti dominant au Sud Tyrol, ce qui lui assure aussi une représentation constante aux parlements de Rome et de Strasbourg. L'UV, après avoir participé à différentes coalitions gouvernementales, de centre-gauche en général, mais avec un poids relatif variable, gouverne aujourd'hui la plus petite région d'Italie. Le Partito Sardo D'Azione (PSdAZ) enfin, un des plus anciens partis ethno-régionalistes d'Europe (il a été fondé en 1921), n'a atteint, malgré ses excellents résultats au niveau communal, une position significative au niveau régional qu'à partir des années quatre-vingt.

¹⁶ Dans les trois régions où les partis cités ci-dessus sont actifs, mais aussi en Frioul et en Sicile, d'autres petits partis ethno-régionalistes sont présents. En Sardaigne, par exemple, deux partis séparatistes sont aussi actifs (iRS et Sardigna Natzione).

Pour finir, il est possible d'identifier deux partis *non nationaux* mais à *vocation nationale* : l'UDEUR et le MPA. Le premier, qui présente des candidats plus ou moins dans toutes les régions, mais n'obtient des élus aux élections nationales que dans certaines régions du Centre et du Sud (Calabre, Campanie, Pouilles, Abruzzes, Latium) et qui a pénétré en particulier l'électorat de la Campanie, traverse aujourd'hui une crise profonde, à cause de son rôle dans la chute du gouvernement Prodi en janvier 2008 et de l'hémorragie de militants et d'adhérents qui l'ont quitté alors surtout pour d'autres partis de centre-droit. D'idéologie démocrate chrétienne, issu d'une scission d'un petit parti de centre-droit héritier de la DC (CCD), l'UDEUR a essayé de bâtir sans succès une sorte de Lega Sud. Le deuxième parti, le MPA, est un nouveau parti de type *personnel* qui a été fondé en 2005 en Sicile par l'actuel président de la Région, Raffaele Lombardo et qui présente des candidats dans les seules régions du Centre et du Sud (Abruzzes, Basilicate, Calabre, Campanie, Latium, Molise, Pouilles, Sardaigne, Sicile). Le parti déclare représenter toutes les régions et les collectivités locales italiennes, mais en particulier celles du *Mezzogiorno* ; il présente des programmes électoraux plutôt de centre-droit et est composé pour l'essentiel par des élites politiques siciliennes qui, grâce à un accord électoral avec Berlusconi, ont réussi à se faire élire au parlement malgré le faible pourcentage de votes recueilli aux dernières élections nationales (environ 1%, tableau 1). L'impact de ces deux petits partis sur le système de partis national est évidemment limité.

Le tableau 2 analyse la présence des élus des partis *non nationaux*, ethno-régionalistes et territoriaux, dans la chambre basse du parlement italien, afin de montrer la capacité des régions à être représentées au niveau central là où la mobilisation territoriale est plus forte. La représentation des partis *non nationaux* italiens à la Chambre des députés a été assez stable. Dotés de lois électorales spécifiques, le Sud Tyrol et le Val d'Aoste ont vu les partis ethno-régionalistes plus actifs sur leurs territoires, SVP et UV, obtenir une représentation au parlement national pendant plusieurs législatures. En revanche, le succès électoral du PSdAZ en Sardaigne se limite aux années quatre-vingt : il a alors envoyé plusieurs représentants à la Chambre alors qu'auparavant il était pénalisé par sa subordination à la DC au niveau du système politique régional. Il a été phagocyté récemment par le système de partis régional qui se calque sur la structure du système national. Seul le SVP a toujours bénéficié d'au moins trois députés nationaux. L'UV a monopolisé la représentation de la région au parlement national pendant les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, après être devenu le principal parti au niveau du système de partis régionaux. La LN a atteint rapidement une position significative dans le système national de partis, en jouant un rôle pivot dans nombre de coalitions gouvernementales de centre-droit. Après son succès de 1994, ce parti a obtenu moins de sièges à la Chambre et a souvent été au gouvernement. La présence au parlement de l'UDEUR et du MPA concerne une période de temps trop limitée pour être intégrée dans notre analyse : ces petits partis *non nationaux*, à caractère principalement local, mais à *vocation nationale*, ne semblent pas avoir survécu (UDEUR) ni atteint des résultats stables au niveau électoral (MPA).

Les systèmes politiques et de partis régionaux

L'impact du processus de régionalisation sur les systèmes de partis régionaux a été marginal jusqu'à présent. Les systèmes de partis régionaux, en effet, reproduisent de façon assez fidèle le fonctionnement et les caractéristiques du système de partis national, que ce soit au niveau du nombre et du type de partis, de leur idéologie ou de leur organisation interne. L'émergence d'une « *dénationalisation* » partielle des systèmes de partis régionaux pendant les deux dernières décennies est indéniable en revanche ¹⁷. Ces évolutions semblent liées plus aux transformations des systèmes politiques et de partis nationaux et aux réformes électorales mises en œuvre depuis le début des années quatre-vingt-dix qu'au processus de dévolution de pouvoirs du centre vers la périphérie. Nous adapterons la définition la plus courante du concept de « *dénationalisation* » des modèles de compétition inter-partisane, celle développée par Hopkins et Caramani ¹⁸, à la réalité politique italienne. Sur la base de ce modèle, nous pourrions analyser le degré de régionalisation du comportement de vote ¹⁹ et comprendre l'évolution des stratégies des partis au niveau régional. Le concept peut se mesurer en évaluant le degré d'homogénéité de la distribution du vote dans les différentes zones géographiques. Nous esquisserons donc une analyse de trois variables : les coalitions gouvernementales régionales et les structures de compétition inter-partisane ; le format des systèmes de partis régionaux ; la distribution territoriale du vote lors des élections régionales.

Pour la distribution territoriale du vote, on voit qu'entre 1945 et 1990, le clivage droite-gauche a dominé l'espace politique italien au niveau national et infra-étatique. Pendant les années 1970-1990, les systèmes politiques régionaux reflétaient parfaitement les systèmes de clivages présents au niveau national, avec une distinction claire entre régions dominées par le PCI en termes de support électoral (la « *zone rouge* » : Toscane, Emilie-Romagne, Ombrie), celles où la DC était le premier parti en voix (les « *régions blanches* » : Abruzzes, Basilicate, Frioul, Vénétie, Molise, Sicile) et un petit groupe de régions où alternaient des gouvernements des deux partis (la « *zone compétitive* » : Ligurie, Marche, Latium, Piémont, Val d'Aoste, Trentin-Haut Adige, Sardaigne). Un quatrième groupe était composé par toutes les autres régions (Lombardie, Pouilles, Calabre, Campanie), où la coalition de cinq partis qui dominait au niveau national (*Pentapartito*) était au pouvoir aussi au niveau régional ²⁰.

¹⁷ A. WILSON, *New Party Systems in the Italian regions : The Impact of National Party System Change*, papier présenté à la 1^{re} ECPR Graduate Conference, Université d'Essex, Royaume-Uni, 7-9 septembre 2006.

¹⁸ J. HOPKINS, « Political decentralization, Electoral Change and party Organizational Adaptation : A framework for Analysis », *European Urban and Regional Studies*, 10/3, p. 227-237 et D. CARAMANI, « The nationalisation of Electoral Politics : A Conceptual reconstruction and Review of the Literature », *West European Politics*, 19/2, p. 205-224.

¹⁹ D. CARAMANI, « The measurement of Territorial Homogeneity : A Test on Comparative Electoral Data since 1832 », *EUI Working Papers*, 2002/26, Florence, Robert Schuman Centre, p. 1-36.

²⁰ G. BALDINI et S. VASSALLO, « Elezioni, Assemblee, e Governi Regionali », *Le Istituzioni del federalismo*, 21/3-4, 2000, p. 533-839.

Jamais, pendant cette période, des systèmes de compétition partisane spécifiques au niveau régional ne se développèrent, à l'exception des trois RSS susmentionnées (Trentin-Haut Adige, Val d'Aoste et Sardaigne). Le fonctionnement des systèmes politiques régionaux était bâti sur les mêmes règles qui géraient le fonctionnement du système politique national : un parlementarisme très poussé, avec assemblées législatives puissantes dominées par les partis, et un multipartisme polarisé stimulé par le système électoral proportionnel pur. On voit d'ailleurs que la distribution territoriale du vote a beaucoup évolué pendant les deux dernières décennies.

Les élections régionales de 1990 représentent le point de passage de la Première vers la Deuxième République. Si la distribution territoriale du vote suit encore les structures typiques de la période précédente, un élément nouveau s'ajoute au panorama politique infra-étatique et national : l'émergence, à partir des années quatre-vingt-dix, de partis non nationaux, régionalistes ou à vocation nationale, dont la couverture territoriale du soutien électoral est concentrée dans une ou plusieurs régions. Entre 1987 et 1992, aux élections régionales participèrent la Liga Veneta, le Piemont Autonomista, la Lega Lombarda, l'Union ligure, l'Alleanza Toscana et la Lega Emiliana-Romagnola. Le développement de formes de représentation politique du territoire était strictement lié à l'effondrement de la DC dans les régions « blanches » du Nord du pays. Après 1990, la LN présenta régulièrement des candidats dans onze régions et réalisa des bons résultats en 1990, performances qui se consolidèrent en 1995 et se stabilisèrent en 2000 et 2005. Toutefois, cette période vit la naissance d'autres partis non nationaux caractérisés par une couverture territoriale régionalisée, comme par exemple l'UDEUR. En 2000, ce parti présenta des listes dans six régions et y recueillit entre 2% et 7% des voix. En 2005, ce parti a amélioré ses performances dans toutes les régions du Sud (tableau 3).

Après 1990, les partis régionalistes historiques (Auton1 dans le tableau 3) renforcèrent leur support électoral en occupant des portions du marché électoral libérés par la disparition de la DC et du PC (le SVP améliora ses résultats de 5% entre 1993 et 1998, l'UV de 10%, mais le PSdAZ perdit 2% des voix au profit d'autres formations régionalistes). Le champ régionaliste des RSS s'élargit aussi et se fragmenta ultérieurement avec la naissance de nouveaux petits partis régionalistes (Auton2, 3 et 4 dans le tableau 3). Le pourcentage des votes pour les partis des coalitions de centre-gauche (CGC) et de centre-droit (CDC) a diminué progressivement entre 1995 et 2000, pour remonter légèrement en 2005 à cause de la diminution des voix recueillies par la LN. De plus, les élections régionales siciliennes de 2006 ont vu l'essor du MPA qui a recueilli 12,5% des voix.

A l'occasion des quatre dernières élections régionales, l'offre politique s'est élargie sensiblement dans toutes les régions et la distribution territoriale du vote a changé. Les nouveaux acteurs politiques non nationaux ont conquis une position plutôt stable dans le paysage politique au niveau régional, tandis que les résultats électoraux des coalitions de centre-gauche et de centre-droit tendent vers une alternance plus marquée qu'avant 1990 (en 1995, la CGC a gagné la majorité dans neuf RSO sur quinze ; en 2000, les résultats s'inversèrent : la CDC obtint la majorité des voix dans huit régions sur neuf). Les évolutions du comportement de vote sont évidemment liées à la restructuration profonde de l'offre électorale intervenue au niveau national autour

de 1995. L'impact des réformes institutionnelles sur les systèmes de partis régionaux reste plus difficile à cerner.

Pour analyser le format des systèmes de partis régionaux, nous allons esquisser l'examen de six indicateurs : le nombre effectif de partis parlementaires (ENP, qui mesure le degré de fragmentation du système partisan)²¹, le degré de différenciation du vote régional (index de Lee, qui mesure le degré de différenciation des résultats électoraux d'une région par rapport aux résultats au niveau national), le degré de compétitivité du système de partis (mesuré en soustrayant le pourcentage des sièges du deuxième parti en termes de voix de celui du premier, les valeurs élevées indiquant ainsi un faible niveau de compétitivité), le pourcentage de votes pour les partis régionalistes ou non nationaux, le degré de fragmentation de l'exécutif régional (type de gouvernement²² et nombre de partis).

L'accroissement lent mais progressif du nombre de partis parlementaires est évident : si la réforme électorale de 1995 a contribué à une rationalisation de l'offre politique régionale avec l'établissement de primes pour la formation de coalitions électorales produisant des effets décisifs sur la stabilité des majorités gouvernementales, la segmentation à l'intérieur des coalitions plus larges reste élevée. Le nouveau système électoral avait réussi à l'origine à réduire le degré de fragmentation des systèmes de partis régionaux²³, mais sans l'éliminer complètement, à l'exception de certains cas ponctuels (Lombardie, Piémont, Pouilles, Trentin, Val d'Aoste). Ce fait est lié à la proportion assez importante des sièges encore alloués avec la méthode proportionnelle et aux seuils relativement modestes pour accéder à cette répartition, tout en tenant compte du nombre assez limité des sièges à allouer, qui va de 27 (Basilicate) à 90 (Sicile) et qui introduit donc un seuil « effectif » plus élevé que celui prévu par la loi. D'autre part, cette fragmentation est aussi liée à la multiplication de formations partisans, principalement des partis non nationaux et des partis de centre²⁴, qui ont occupé l'espace libéré par les deux anciens partis de masse.

Le degré de compétitivité des systèmes politiques régionaux a sensiblement augmenté avec l'introduction de la nouvelle loi électorale, même si les régions traditionnellement à gauche (Toscane et Emilie) et celles où les partis de centre-droit sont restés hégémoniques (Lombardie et Vénétie) affichent des systèmes partisans beaucoup moins compétitifs que les autres. La situation des RSS est tout à fait particulière. Jusqu'en 1990, leur degré de compétitivité était plus élevé que dans les RSO à cause de la présence de partis régionalistes assez puissants électoralement. Or, avec la disparition des deux grands partis traditionnels, ces formations régionalistes

²¹ Index de Laakso et Taagepera : $ENP = 1 / \sum(S_i)^2$, où (S_i) est la somme des proportions de sièges du parti i .

²² Pour catégoriser les différents types de gouvernement régional selon le degré de concentration du pouvoir dans les mains de la majorité gouvernementale, on a adopté les cinq catégories classiques développées par WOLDENDORP, *Single Party Government, Minimal Winning Coalition, Surplus Coalition, Single Party Minority Government, Multi Party Minority Government*. On a classé les cas selon une échelle allant de 1 à 5.

²³ R. D'ALMONTE, « La transizione italiana : il voto regionale del 23 aprile », *Rivista Italiana di Scienza Politica*, 25/3, 1995, p. 515-559.

²⁴ C. BACCETTI, *I Postdemocristiani*, Bologna, Il Mulino, 2008.

ont gagné des parts toujours plus larges du marché électoral et sont devenus des partis hégémoniques au Sud Tyrol et au Val d'Aoste.

D'autre part, le Trentin-Haut Adige et le Val d'Aoste possèdent désormais des systèmes partisans complètement séparés du système national, avec un index de Lee respectivement de 60% et de 70%, tandis que les systèmes partisans de trois autres RSS se rapprochent plus de la tendance nationale, pour ce qui concerne tant le degré de compétitivité et de fragmentation que le degré de différenciation du vote régional. En général, le degré de différenciation du vote augmente dans toutes les régions entre 1990 et 1995, pour se stabiliser en 2000 (tableau 4). Les régions où les subcultures catholique et communiste demeurent plus enracinées sont aussi celles où la distance entre le vote moyen régional et le vote moyen national est plus élevée. Cependant, toutes les RSO se caractérisent aujourd'hui par une « dénationalisation » des systèmes de partis plus marquée que pendant la Première République : leur pourcentage de votes pour des partis non nationaux a explosé autour de 1995, en particulier dans les fiefs de la LN comme la Vénétie, la Lombardie et le Piémont, et aussi dans certaines régions gagnées auparavant aux deux principaux partis traditionnels comme l'Emilie (ancien fief du PCI). Suite au développement de plusieurs partis non nationaux, les spécificités régionales dans le comportement de vote ne peuvent plus être rattachées exclusivement aux liens particuliers entre les deux principaux partis et certains territoires ²⁵.

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que, du point de vue des typologies de gouvernements régionaux, la catégorie la plus fréquente soit celle de « *surplus coalition* » et que les coalitions gouvernementales régionales soient restées en général « *oversized* » même après la réforme électorale. Si on peut entrevoir un effet léger de la réforme de 1995 sous la forme d'une concentration de pouvoirs dans les mains de l'exécutif avec une augmentation des cas de « *minimal winning coalitions* », toutefois il n'y a pas eu de changements significatifs dans le nombre de partis au gouvernement.

Un effet majeur entraîné par la nouvelle loi électorale semble être la consolidation de l'alternance entre coalitions de centre-gauche et de centre-droit au cours des deux dernières décennies. A l'exception de certaines régions où l'hégémonie des coalitions de centre-droit (Lombardie, Vénétie) ou de centre-gauche (Emilie, Toscane) est aussi stable que pendant la Première République, l'introduction d'un système politique néoparlementaire ²⁶ qui a coïncidé avec la transformation du système de partis national dans un sens bipolaire a entraîné l'alternance des majorités au gouvernement dans plusieurs RSO et dans la majorité des RSS. Lors des élections régionales de 2005, la majorité a changé dans cinq des quatorze RSO appelées aux urnes. Dans les RSS, la présence dans l'exécutif de formations partisans régionalistes est désormais stable. De plus, les partis non nationaux, régionalistes (LN et partis ethno-régionalistes dans

²⁵ F. TRONCONI, *Party systems and party competition in European regions : a comparative exploration*, papier présenté aux ECPR Joint Session of Workshops, Granada, 14-19 avril 2005, p. 10.

²⁶ Avec l'élection directe des présidents régionaux et l'introduction de règles pour garantir la stabilité des gouvernements, voir M. COTTA et L. VERZICHELLI, *op. cit.*, p. 201-202.

les RSS) ou à vocation nationale (MPA, UDEUR) ont été intégrés à maintes reprises dans les coalitions gouvernementales dans sept régions sur vingt.

D'ailleurs, la prime de majorité introduite en 1995 a permis la consolidation des blocs majoritaires dans les assemblées régionales, ce qui s'est fait aussi au profit de la stabilité des exécutifs régionaux. Les gouvernements sont désormais « de législature » et nombre d'indicateurs de stabilité gouvernementale ont montré une hausse du degré de stabilité juste après le passage au nouveau système électoral ²⁷, hausse qui s'est maintenue après les élections de 2000.

On peut affirmer, en analysant le tableau 3, que les différences interrégionales dans les coalitions gouvernementales et la non-cohérence des coalitions aux niveaux régional et national ont augmenté légèrement mais constamment dans le temps. Aux élections nationales de 1994, trois coalitions étaient en compétition, une de gauche (PDS et Rifondazione), une centriste (PPI et Patto Segni) et une, gagnante, de centre-droit (AN, FI et LN dans les onze régions du Nord). Celles de 1996 virent encore trois « pôles » s'opposer : un de centre-gauche (PDS, PPI-Margherita, Verdi), qui après avoir gagné les élections forma un gouvernement de coalition avec le soutien externe de Rifondazione, un de centre-droit (FI, AN, CCD-CDU) et la Ligue du Nord. Aux élections de 2001, la LN regagna la CDC tandis que Rifondazione participa de façon autonome. En 2006, deux larges coalitions de centre-droit (Casa delle Libertà, incluant la LN) et de centre-gauche (L'Unione, où était incluse Rifondazione) dominèrent l'arène électorale. Aux élections régionales de 1995, le PPI présenta des candidats sur des listes communes avec le PDS dans la majorité des RSO et participa à la formation de larges coalitions gouvernementales (avec Rifondazione dans certains cas) dans toutes les régions où la CGC obtint la majorité parlementaire sauf en Ombrie. De plus, la LN participa de façon autonome aux élections régionales dans toutes les circonscriptions du Nord.

L'asymétrie entre les coalitions formées au niveau régional et les coalitions au niveau national est ici évidente et dénote une tendance à la « dénationalisation » des systèmes politiques régionaux qui s'est renforcée dans le temps avec l'affirmation de modèles de compétition électorale différenciés entre les niveaux étatique et infra-étatique. En effet, en 2000, l'incongruence entre les coalitions présentes aux deux niveaux était encore plus large : les listes de centre-gauche inclurent Rifondazione (qui participa ensuite à quatre coalitions gouvernementales) dans quatorze régions sur quinze et la LN intégra la CDC un an avant les élections nationales de 2001. Les différences dans les stratégies de coalition entre les vingt régions apparaissent comme très significatives en 1995 et 2000 et ne sont pas limitées aux cinq RSS. Si les partis non nationaux ont joué un rôle fondamental au Nord (LN) comme au Sud du pays (l'UDEUR participa aux élections siciliennes de 1996 et présenta des listes dans toutes les régions méridionales en 2000, en participant à nombreux gouvernements de centre-gauche et en entrant dans la coalition de centre-droit au pouvoir en Sardaigne

²⁷ J. LOUGHLIN et S. BOLGHERINI, « Regional Elections in Italy : National Tests or Regional Affirmation ? », in D. HOUGH and C. JEFFERY (éd.), *Devolution and Electoral Politics*, Manchester, Manchester University Press, 2006, p. 140-156 et S. VASSALLO et G. BALDINI, *op. cit.*, p. 534.

entre 1999 et 2004), les stratégies électorales de Rifondazione et des petits partis de centre changent considérablement selon les contextes régionaux.

Ce fut seulement en 2005 qu'un certain degré de congruence entre les deux niveaux sembla réapparaître : au niveau pré-électoral, une large coalition de centre-gauche fut présentée dans quatorze RSO sur quinze, incluant Rifondazione : elle anticipait la formation des listes de L'Unione aux élections nationales de 2006 ; la CDC était composée par FI, AN et UDC, plus la LN dans les régions du Nord et le Nouveau PSI dans les régions du Centre et du Sud. Les différences dans la composition des CGC au gouvernement sont assez importantes, surtout pour ce qui concerne le rôle des petits partis de centre-gauche (Margherita, Italia dei Valori, PdCI, SDI, DL, Rifondazione, Verdi), qui change considérablement selon les cas, aussi bien que le rôle de l'UDEUR (présent dans les exécutifs de quatre régions du Sud). La composition des gouvernements de centre-droit en 2005 est plus homogène en revanche (FI, AN et UDC, plus LN au Nord et MPA en Sicile).

Les structures de compétition partisane ont donc beaucoup changé pendant les deux dernières décennies et suivent désormais des modèles plus territorialisés, à cause du renforcement des différences interrégionales dans la composition des coalitions pré- et post-électorales et de l'incongruence croissante (même si c'était moins net en 2005) entre les modèles de composition des exécutifs aux niveaux régional et national. Les origines de ces phénomènes sont à rechercher principalement dans les évolutions du système de partis national, qui ont amené au développement de nouvelles formations partisans caractérisées par une implantation très variée au niveau territorial. Autre explication : l'impact des réformes électorales et institutionnelles sur les systèmes partisans régionaux. L'effet des réformes institutionnelles, qui, d'une part, ont augmenté les compétences et les ressources allouées aux assemblées régionales et, d'autre part, ont favorisé une « prééminence des exécutifs » sur les législatifs, se sont croisés avec les effets des réformes électorales, qui ont établi l'élection directe des présidents des régions et ont donc renforcé le rôle symbolique et politique attribué aux élites régionales. La compétition électorale au niveau infra-étatique a été radicalement transformée par l'élection directe des « gouverneurs » régionaux, aussi bien que les relations entre le niveau de pouvoir régional et le gouvernement central. Les présidents régionaux et les structures de leurs partis respectifs au niveau régional ont vu accroître sensiblement leur légitimité et leur autorité en tant qu'interlocuteurs directs du gouvernement national et sont désormais dotés d'un rôle actif au niveau étatique. Aujourd'hui, le degré auquel les partis et les élites politiques régionales sont projetés vers le niveau national semble plus élevé que le degré de régionalisation des partis nationaux.

Les interactions entre les différents niveaux

Entre 1970 et 1990, dans les RSO, la participation politique lors des élections régionales a été moindre qu'aux élections nationales. Si l'on considère que la distribution totale des voix au niveau régional se rapprochait de celle présente au niveau national, on peut en déduire que le caractère de « second ordre » des élections régionales sous la Première République était évident. Dans les campagnes électorales, les références à des questions politiques locales étaient absentes en général. Pendant

les quinze dernières années, les structures de compétition partisane au niveau infra-étatique se sont territorialisées en partie mais les élections régionales ont gardé certaines caractéristiques d'élections de « second ordre ». Les structures régionales de compétition partisane représentent en bonne partie des « tests de coalition » par rapport aux élections nationales suivantes, comme en 2000 et en 2005. Si les systèmes politiques et de partis régionaux ont été affectés par un processus de « dénationalisation » assez généralisé et si les ressources politiques et symboliques en jeu ont augmenté sensiblement, les campagnes électorales régionales restent toutefois dominées par des questions politiques nationales et le vote aux régionales reproduit en bonne partie le modèle bipolaire présent au niveau national.

Le fait que le taux de participation moyen aux régionales entre 1990 et 2005 soit resté inférieur à celui concernant les élections nationales (75,8% contre 83,4%) ne fait que confirmer le caractère hiérarchisé des compétitions électorales à multiples niveaux en Italie. La persistance du caractère de « second ordre » des élections régionales, une dévolution inachevée de compétences en matière fiscale vers les autorités régionales, le choix d'un processus de dévolution de type « *bottom-up* » (ou octroyé) et la faiblesse d'une mobilisation territoriale généralisée basée sur des clivages ethniques ou linguistiques (comme celles présentes en Belgique ou en Espagne) compensent la territorialisation progressive des systèmes de partis régionaux et l'autonomisation partielle des systèmes politiques sub-étatiques. Pour cette raison, on peut affirmer que le système politique national garde une position dominante par rapport aux systèmes politiques régionaux.

Une des dimensions principales où se déploie cette relation hiérarchique entre systèmes politiques national et régionaux est celle des structures organisationnelles des partis. On l'a vu, le degré de ressemblance entre un parti national et ses articulations dans les régions en termes d'idéologie, d'électeurs et de partenaires privilégiés de coalition est encore très marqué. On constate aussi que les formes d'organisation territoriale varient sensiblement selon les cas mais sont en général gérées de façon assez centralisée. Si tous les partis possèdent des organisations intégrées au niveau territorial pour leurs membres, leurs organes de gestion et leurs élus aux parlements régionaux, les dimensions et la distribution géographique de ces organisations diffèrent toutefois beaucoup. Pour ce qui concerne la galaxie des petits partis démocrates chrétiens issus de l'ancienne DC, le lien traditionnel avec le territoire a été complètement perdu, car ces partis s'appuient sur des structures très souples, tout en maintenant comme unité de base principale les sections locales. Seule DL-Margherita a adopté une structure organisationnelle de type (au moins formellement) fédéral à base régionale, avec des organisations régionales bénéficiant d'une ample autonomie statutaire. A gauche, le PDS-DS a fait le même choix pendant les années quatre-vingt et l'a confirmé en 2007-2008 lors de la naissance du parti démocrate. Néanmoins, la diffusion sur le territoire de l'ancien PCI s'est réduite et les organes centraux du parti cherchent à garder un certain contrôle sur le processus de prise de décision au niveau régional. Dans la famille des partis de centre-droit, les liens avec le territoire semblent moins structurés, notamment au FI, qui dispose de « cercles » locaux, de circonscription et régionaux à partir de 1999-2000 seulement et contrôlés de près par les organes nationaux. AN montre une pénétration plus capillaire dans le territoire national qui coexiste avec un

processus décisionnel très centralisé. Les verts et les partis d'extrême gauche ont en général une organisation fédérale basée sur les unités locales ²⁸.

Les liens entre les organes centraux des partis et leurs branches régionales sont très intenses et sont mis en œuvre notamment à travers l'intégration des délégués régionaux et des dirigeants des branches régionales dans les organes de direction nationaux (exécutifs ou législatifs). Les branches régionales, toutefois, n'ont pas de structures différenciées pour leurs membres : l'adhésion se fait en général au niveau de la section locale pour le parti national. Néanmoins, une subdivision « *stratarchique* » des décisions concernant la sélection des candidats s'applique dans la grande majorité des cas : les modalités de sélection des candidats pour les élections nationales sont dictées par la direction centrale du parti, tandis que les listes pour les élections régionales sont réalisées par les branches régionales sous la supervision du leadership central ²⁹. En outre, à partir de 2005, certains partis nationaux de centre-gauche et en particulier le DS-PD ont organisé des élections primaires ouvertes pour choisir les candidats aux élections régionales (Pouilles, Toscane et Calabre). De plus, lors des élections nationales, les branches régionales mobilisent leur personnel politique dans la campagne électorale.

Les parcours de carrière politique ont d'ailleurs fort changé après 1990. Pendant la Première République, les carrières politiques étaient en général unidirectionnelles et partaient de positions institutionnelles et de parti au niveau local et régional pour arriver au niveau national. Les évolutions dans les structures d'opportunité politique qui ont suivi les réformes régionalistes de la fin des années quatre-vingt-dix – avec le transfert de charges et de ressources considérables du niveau national au niveau infra-étatique –, ont créé des parcours de carrière multidirectionnels sur les quatre niveaux territoriaux présents en Italie (communal, provincial, régional, étatique). Aujourd'hui, les carrières politiques sont relativement distinctes, avec très peu de mouvement entre les différents niveaux ³⁰.

Conclusions

Les différences interrégionales et entre les niveaux national et régional dans les structures de compétition partisane en Italie se sont accrues au fil du temps. Ces structures de compétition suivent désormais des modèles plus territorialisés que pendant les premières années des institutions régionales. La dénationalisation des systèmes partisans régionaux a été en fait seulement ébauchée entre 1970 et 1990. Ce phénomène prenait corps dans les comportements de vote (répartition assez constante entre régions « rouges » et « blanches ») et d'organisation territoriale des partis, le PCI et la DC montrant une présence capillaire au niveau local jusqu'à la fin des années

²⁸ L. BARDI, P. IGNAZI, O. MASSARI, *I Partiti italiani. Iscritti, Dirigenti, Eletti*, Bologne, Bononia university press, 2008.

²⁹ J. LOUGHLIN et S. BOLGHERINI, *op. cit.*, p. 153.

³⁰ K. STOLZ, « Moving up, moving down : Political careers across territorial levels », *European Journal of Political Research*, 42/2, 2002, p. 237-238 ; M. LO RUSSO et L. VERZICHELLI, « Reshaping political careers in post-transition Italy : a synchronic analysis », in M. EDINGER, S. JAHR, *Political careers in Europe. Career Patterns in multi-level systems*, Baden Baden, Nomos Verlag, 2008.

quatre-vingt, même si la prise de décision était organisée de façon très hiérarchisée. Toutefois, les coalitions gouvernementales répliquaient au niveau régional les modèles de consociativisme parlementaire et d'alternance bloquée qui dominaient la scène politique nationale.

L'hétérogénéité territoriale des structures de compétition partisane et la dénationalisation de la distribution du vote sont des éléments qui ont toujours été (au moins en partie) présents dans les systèmes politiques régionaux et national italiens. Néanmoins, non seulement l'intensité de ces différences interrégionales en matière de structure du vote et de compétition partisane a augmenté et suivi des modèles tout à fait nouveaux après 1990, mais les causes de ces divergences semblent avoir changé. Nombre de recherches anthropologiques et sociologiques³¹ ont montré comment les spécificités sociales des microcosmes territoriaux dans les communautés de l'Italie méridionale ont créé un terrain fertile pour le développement de réseaux clientélistes qui, à leur tour, ont fourni un fort incitant à la décentralisation des structures organisationnelles des partis. En particulier, les élites locales de la DC bénéficiaient d'une indépendance significative vis-à-vis des organes centraux du parti, car la tradition clientéliste des régions méridionales avait fini par pousser le parti à coopter tout simplement les notables locaux³². Pendant cette première période, aucune variable d'identité liée au territoire n'était associée aux comportements de vote, aux coalitions électorales et à l'organisation territoriale des partis dans les RSO, à l'exception des effets de la présence de subcultures catholique et communiste, elles-mêmes liées au territoire de façon indirecte à cause de la polarisation politique de certaines zones géographiques.

Pendant les deux dernières décennies, en revanche, les facteurs à la base de la dénationalisation progressive des systèmes politiques et partisans au niveau régional semblent avoir changé. D'une part, les deux principaux partis de masse se sont écroulés et ont restructuré leurs organisations « fédérales » au profit de formes plus souples et centralisées (surtout les partis héritiers de la DC). D'autre part, l'ancrage territorial et le succès électoral des trois partis ethno-régionalistes historiques (SVP, UV, PSdAZ) se sont consolidés tandis que s'institutionnalisait peu à peu la présence d'un nouveau parti territorial, la Ligue du Nord, pendant les quinze dernières années. La couverture territoriale de nombreux partis est toujours plus dénationalisée, avec aussi l'émergence de deux nouvelles formations partisans non nationales mais à vocation nationale, le MPA et l'UDEUR, dont le rôle politique a crû au niveau régional mais aussi national (avec des fortunes électorales variées).

De plus, le format des systèmes politiques régionaux a beaucoup évolué à partir de 1990, surtout pour ce qui concerne le niveau de fragmentation et le degré de compétitivité. Les structures de compétition partisans ont suivi des modèles toujours plus différenciés entre le niveau national et le niveau régional, en matière de coalitions électorales et gouvernementales. L'hétérogénéité du comportement de vote aux

³¹ E. BANFIELD, *The Moral basis of a Backward Society*, Glencoe, Free Press, 1958 ; R. D. PUTNAM, *Making Democracy Work. Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton, Princeton University Press, 1993.

³² J. HOPKINS, *op. cit.*, p. 231.

élections régionales a augmenté avec le temps, en suivant une distribution territoriale différente de celle développée pendant la Première République et en permettant de regrouper les systèmes de parti de régions italiennes en trois nouvelles catégories qui reflètent des parcours de coalitions différents : les régions durablement de centre-droit (Vénétie, Lombardie), les régions durablement de centre-gauche (Toscane, Emilie, Ombrie, Basilicata, Marche, Campanie) et les régions disputées (Abruzzes, Calabre, Latium, Ligurie, Molise, Piémont, Pouilles)³³. D'autre part, les réformes électorales de 1995 et 1999 ont produit les effets désirés en harmonisant les caractéristiques des systèmes de partis des régions autour d'un modèle de « bipolarisme imparfait » qui a d'ailleurs mis plus du temps à se consolider à niveau national. Ces réformes ont aussi développé une tendance à la stabilité gouvernementale qui a entraîné progressivement une consolidation de la polarisation géographique avec l'alternance des coalitions gouvernementales régionales.

Dans de nombreux cas, les élections régionales servent encore de « test de coalition » en vue des élections nationales suivantes, en restant des élections de « second ordre ». Le renforcement des pouvoirs et des ressources allouées aux assemblées régionales, la légitimation progressive des présidents des régions, la stabilisation des coalitions gouvernementales et la visibilité des exécutifs et des structures administratives régionales qui en découle n'ont pas réussi à se traduire dans un achèvement du processus d'autonomisation des systèmes partisans au niveau sub-étatique. D'une part, les réformes institutionnelles n'ont pas été assez radicales pour affecter les systèmes de parti de manière stable. L'absence d'autonomie fiscale des autorités régionales joue ici un rôle important. D'autre part, les formes de mobilisation politique régionaliste et territoriale, bien qu'ayant émergé au début des années quatre-vingt-dix avec la naissance de la Ligue du Nord, ne se sont pas répandues de façon homogène sur le territoire national, mais sont restées limitées aux quatre régions septentrionales qui sont liées à des revendications principalement de type économique. Les deux autres partis non nationaux, MPA et UDEUR, se positionnent plutôt sur le clivage nord-sud, présent dans le système politique italien à partir de la fin du XIX^e siècle et de la naissance de la *question méridionale*, que sur le clivage centre-périphérie. De plus, si leur couverture territoriale est limitée dans certaines régions du *Mezzogiorno*, leur vocation est indiscutablement nationale et les thèmes du régionalisme sont présents de façon assez limitée dans leurs programmes électoraux. Les seuls systèmes de partis fortement dénationalisés, où les partis nationaux possèdent des structures locales relativement autonomes et adaptées idéologiquement au contexte régional, sont ceux caractérisés par la présence historique de clivages ethnolinguistiques et des partis régionalistes qui les représentent politiquement : Sud Tyrol, Val d'Aoste et Sardaigne.

On peut en conclure que l'Italie représente un des rares cas de système politique régionalisé qui survit presque exclusivement avec des partis nationaux. Toutes les évolutions intervenues dans le système politique italien entraînant une régionalisation renforcée n'ont pas vu les partis ethno-régionalistes agir comme acteurs principaux à l'origine de ces modifications. A l'exception de la LN, qui est un parti relativement

³³ A. WILSON, *op. cit.*, p. 23.

nouveau, la volonté des partis nationaux d'être présents dans les périphéries de l'Etat a permis d'entamer un parcours vers la régionalisation de l'Italie. Dans toutes les régions italiennes, sauf pour les exceptions mentionnées ci-dessus, les systèmes de partis régionaux suivent de près le système de parti central. En bénéficiant seulement d'un rôle tribunitien, les partis non nationaux n'ont jamais possédé une force de négociation capable de leur réserver un rôle de premier plan dans le processus de modification du système politique italien. L'impulsion au changement a trouvé son origine principalement dans la LN mais elle partage son rôle d'acteur clef de la régionalisation avec les partis nationaux. En effet, l'Italie a entrepris un processus de territorialisation de la politique grâce surtout à la personnalisation progressive de cette dernière. Le territoire apparaît donc comme un instrument pour reproduire au niveau local les rapports de pouvoir nationaux.

Le rôle des partis non nationaux dans le système politique central apparaît donc assez limité. Ces partis ne représentent pas un danger pour la survie de l'Etat national. Même la LN a modéré ses revendications au fil du temps et opté clairement pour un modèle étatique fédéral. La seule dimension conflictuelle qui peut émerger ici, c'est l'accroissement des conflits d'attribution entre les organes législatifs nationaux et régionaux. La différenciation croissante entre la scène politique nationale et les scènes politiques régionales ne semble pas menacer le bon fonctionnement du système politique national, car les liens entre les deux niveaux restent très forts. Seule la Sardaigne présente encore des petits partis séparatistes.

Tableau 1. Résultats électoraux nationaux (Chambre) de 1970 à 2008.

<i>Parti, votes, sièges</i>		1972	1976	1979	1983	1987	1992	1994	1996	2001	2006	2008
ULIVO/ PD	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31,3	33,2
	S.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	225	211
FI/PDL	%	-	-	-	-	-	-	21	20,6	29,4	23,7	37,4
	S.	-	-	-	-	-	-	107	123	193	140	182
AN/MSI	%	8,7	6,1	5,3	6,8	5,9	5,4	13,5	15,7	12	12,3	PDL
	S.	56	35	30	42	35	34	109	93	99	72	90
PRC/SA	%	-	-	-	-	-	5,6	6	8,6	5	5,8	3,1
	S.	-	-	-	-	-	35	39	35	11	41	-
LN	%	-	-	-	-	0,5	8,7	8,4	10,1	3,9	4,6	8,3
	S.	-	-	-	-	1	55	117	59	30	26	60
UDC	%	-	-	-	-	-	-	FI	5,8	3,2	6,8	5,6
	S.	-	-	-	-	-	-	27	30	41	39	36
MPA	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	LN	1,1
	S.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	8
SDI/RnP	%	-	-	-	-	-	-	-	LD	Verdi	2,6	1
	S.	-	-	-	-	-	-	-	8	9	11	-
RI	%	-	1,1	3,5	2,2	2,6	1,2	3,5	1,9	2,3	RnP	PD
	S.	-	4	18	11	13	7	6	-	-	7	6
VERDI	%	-	-	-	-	2,5	2,8	2,7	2,5	2,2	2,1	SA
	S.	-	-	-	-	13	16	11	21	8	16	-

<i>Parti, votes, sièges</i>		1972	1976	1979	1983	1987	1992	1994	1996	2001	2006	2008
IDV	%	-	-	-	-	-	-	-	-	3,9	2,3	4,4
	S.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17	29
PDCI	%	-	-	-	-	-	-	-	-	1,7	2,3	SA
	S.	-	-	-	-	-	-	-	-	9	16	-
UDEUR	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,4	-
	S.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	-
NPSI	%	-	-	-	-	-	-	-	0,4	1	0,8	PDL
	S.	-	-	-	-	-	-	-	-	3	4	-
SVP	%	0,5	0,5	0,6	0,5	0,5	0,5	0,6	DL	0,5	0,5	0,4
	S.	3	3	4	3	3	3	3	3	3	4	2
UV	%	-	-	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-	-
	S.	-	-	1	1	1	1	1	1	1	-	-
ALD	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,08	0,08
	S.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
PSdAZ	%	-	-	-	0,3	0,5	-	-	0,8	-	-	-
	S.	-	-	-	1	2	-	-	-	-	-	-
DS/PDS/ PCI	%	27,1	34,4	30,4	29,9	26,6	16,1	20,4	20,2	16,6	-	-
	S.	179	227	201	198	177	107	125	172	137	-	-
DL	%	-	-	-	-	-	-	11,1	6,8	14,5	-	-
	S.	-	-	-	-	-	-	33	64	86	-	-
LD	%	-	-	-	-	-	-	-	4,3	-	-	PDL
	S.	-	-	-	-	-	-	-	11	-	-	4
PATTO	%	-	-	-	-	-	-	4,6	LD	-	-	-
	S.	-	-	-	-	-	-	13	5	-	-	-
RETE	%	-	-	-	-	-	1,9	1,9	-	-	-	-
	S.	-	-	-	-	-	12	6	-	-	-	-
AD	%	-	-	-	-	-	-	1,2	-	-	-	-
	S.	-	-	-	-	-	-	18	-	-	-	-
DC	%	38,7	38,7	38,3	32,9	34,3	29,7	-	-	-	-	-
	S.	266	263	262	225	234	206	-	-	-	-	-
PSI	%	9,6	9,6	9,8	11,4	14,3	13,6	2,2	-	-	-	-
	S.	61	57	62	73	94	92	14	-	-	-	-
PSDI	%	5,1	3,4	3,8	4,1	2,9	2,7	-	-	-	-	-
	S.	29	15	20	23	17	16	-	-	-	-	-
PRI	%	2,9	3,1	3	5,1	3,7	4,4	-	-	-	-	-
	S.	15	14	16	29	21	27	-	-	-	-	-
PLI	%	3,9	1,3	1,9	2,9	2,1	2,8	-	-	-	-	-
	S.	20	5	9	16	11	17	-	-	-	-	-
DP	%	1,9	1,5	1,4	1,5	1,7	-	-	-	-	-	-
	S.	-	6	6	7	8	-	-	-	-	-	-

<i>Partis, votes, sièges</i>		1972	1976	1979	1983	1987	1992	1994	1996	2001	2006	2008
Autres	%	1,6	0,3	1,9	0,3	2,1	4,5	2,8	2,1	3,7	3,4	3,1
	S.	1	1	1	1	-	2	1	1	-	2	1
CGC	%	-	-	-	-	-	-	34,4	44,3	43,9	47,8	41,7
	S.	-	-	-	-	-	-	213	316	260	343	246
CDC	%	-	-	-	-	-	-	44,5	42,5	45,6	43,6	43
	S.	-	-	-	-	-	-	243	247	336	255	312
Régional	%	0,5	0,5	0,7	1,2	1,6	9,3	9,1	11	4,5	6,6	9,9
	S.	4	3	5	6	7	59	121	67	34	44	71
Total	S.	630	630	630	630	630	630	630	630	630	630	630

CGC : total des voix et des sièges recueillis par l'ensemble des partis de centre-gauche. CDC : total des voix et des sièges recueillis par l'ensemble des partis de centre-droit. Régional : total des voix et des sièges recueillis par l'ensemble des partis régionalistes.

Source : Ministère de l'Intérieur, calculs de l'auteur et W. NORDSIECK, *Parties and elections in Europe*, <http://www.parties-and-elections.de/>.

Tableau 2. Les partis non nationaux italiens à la Chambre

	<i>Votes LN (11 régions)³¹ (moyenne)</i>	<i>Sièges LN à la Chambre</i>	<i>Nombre total de députés dans 11 régions</i>	<i>Votes PS- DAZ en Sardaigne</i>	<i>Sièges PSDAZ à la Chambre</i>	<i>Nombre total de députés en Sardaigne</i>	<i>Nombre total de députés</i>
1972	-	-	323	-	-	17	630
1976	-	-	358	-	-	18	630
1979	-	-	362	1,9	-	17	630
1983	-	-	358	9,5	1	17	630
1987	1,9	1	347	11,9	2	18	630
1992	8,7	55	342	-	-	19	630
1994	8,4	117	342	n.d.	-	18	630
1996	18,5	59	342	27,2 ³²	4	18	630
2001	6,1	30	342	4,1	-	18	630
2006	6,2	26	342	-	-	18	630
2008	12,5	60	341	1,5	-	18	630

Tableau 2. Les partis non nationaux italiens à la Chambre (suite)

	<i>Votes SVP au TAA</i>	<i>Sièges SVP à la Chambre</i>	<i>Nombre total de députés au TAA</i>	<i>Votes UV au Val d'Aoste</i>	<i>Sièges UV à la Chambre</i>	<i>Nombre total de députés au Val d'Aoste</i>	<i>Nombre total de députés</i>
1972	30,1	3	10	47,9	-	1	630
1976	32,5	3	9	32,1	-	1	630
1979	35,8	4	10	45,8	-	1	630
1983	32,4	3	7	38,8	-	1	630
1987	33,1	3	10	55,2	1	1	630
1992	31,1	3	10	49,6	1	1	630
1994	n.d.	3	10	54,1	1	1	630
1996	25,8	3	10	48,6	1	1	630
2001	31,2	5	10	34,9	-	1	630
2006	28,5	4	11	30,7	-	1	630
2008	23,7	2	9	37,8	-	1	630

Source : calculs de l'auteur à partir des données du ministère de l'Intérieur.

Tableau 3. Elections et gouvernements régionaux (1990-2006)

<i>Rég.</i>	<i>An.</i>	<i>CGC</i>	<i>CDC</i>	<i>Udeur</i>	<i>Auton 1</i>	<i>Auton 2</i>	<i>Auton 3</i>	<i>LN</i>	<i>Autres</i>	<i>Coalition gouvernementale</i>
Abruz	1990	43,5	53,8	-	-	-	-	-	2,7	ppi-pds-verdi-psi (cgc)
	1995	38,1	53,8	-	-	-	-	-	8,1	ppi-pds-rif-verdi (cgc)
	2000	33,7	54,5	1,7	-	-	-	-	10,1	fi-an-ccd-cdu (cdc)
	2005	53,4	41,1	4,7	-	-	-	-	0,8	ds-margh-udeur (cgc)
Basil	1990	45,8	52,5	-	-	-	-	-	1,5	dc-psi (cgc)
	1995	38,3	50,5	-	-	-	-	-	-	ppi-pds-dl-verdi (cgc)
	2000	32,5	43,3	7,3	-	-	-	-	3,2	ds-ppi-sdi-udeur (cgc)
	2005	57,7	28	11,1	-	-	-	-	3,2	ds-margh-verdi (cgc)
Calab	1990	50,2	45,4	-	-	-	-	-	2	dc-ppi (cdc)
	1995	31,4	58,8	-	-	-	-	-	-	pds-ppi-sdi-pcdi (cgc)
	2000	25,3	50,9	6,2	-	-	-	-	1,4	fi-an-ccd-cdu (cdc)
	2005	51,9	38,6	8,7	-	-	-	-	0,8	ds-udeur-dl-rif-verdi (cgc)
Camp	1990	45,5	50,5	-	-	-	-	-	2,5	ppi-pds-psi-psdi (cgc)
	1995	33,2	56,3	-	-	-	-	-	6,7	ds-ppi-pcdi-sdi-verdi (cgc)
	2000	28,4	52,2	7	-	-	-	-	11,5	DS-PPI-UDEUR-DL-SDI-RIF (CGC)

<i>Rég.</i>	<i>An.</i>	<i>CGC</i>	<i>CDC</i>	<i>Udeur</i>	<i>Auton</i>	<i>Auton</i>	<i>Auton</i>	<i>LN</i>	<i>Autres</i>	<i>Coalition</i>
					<i>1</i>	<i>2</i>	<i>2</i>			<i>gouvernementale</i>
Emil	2005	53,1	33,6	10,1	-	-	-	-	3,2	ds-margh-udeur (cgc)
	1990	60,5	31,2	-	-	-	-	2,9	5,4	pds-psi-psdi-pri (cgc)
	1995	55,1	36,4	-	-	-	-	3,4	5,1	ds-ppi-verdi (cgc)
	2000	50,6	38,5	-	-	-	-	3,3	7	ds-rif-verdi-ppi-margh (cgc)
	2005	61,6	31,8	0,4	-	-	-	4,8	1,4	ds-rif-verdi-margh-idv (cgc)
FVG¹	1993	27,1	32,3	-	2,8	3,3	4,7	26,7	3,1	ppi-ds-si-fv-pri (cgc-reg)
	1998	27	45	-	-	-	3,7	17,4	6,9	fi-an-ccd-uf (cgc-reg)
	2003	49,4	37,5	0,7	-	-	2,8	9,3		ds-dl-rif (cgc)
Lat	1990	49,9	45,7	-	-	-	-	0,2	1,8	pds-ppi-verdi (cgc)
	1995	42,4	54,7	-	-	-	-	0,5	-	ds-rif-ppi-verdi (cgc)
	2000	35	56,1	1,9	-	-	-	-	4,8	fi-an-ccd-cdu (cdc)
	2005	46,8	50,2	1,7	-	-	-	-	1,3	ds-rif-sdi-pdci-verdi (cgc)
Lig	1990	52,9	35	-	-	-	-	6,1	6	pds-dc-psi (cgc)
	1995	43,2	44	-	-	-	-	6,5	6,3	pds-dc-psi-verdi (cgc)
	2000	41,1	46,1	-	-	-	-	4,3	8,4	fi-an-ccd (cdc)
	2005	52,4	41,2	0,9	-	-	-	4,7	0,2	ds-dl-rif-pdci-sdi (cgc)
Lomb	1990	40,3	33,7	-	-	-	-	18,9	7,1	lega-dc-psi (cdc-reg)
	1995	32	47,9	-	-	-	-	17,7	2,4	fi-an-ccd-cdu (cdc)
	2000	32,8	48,2	-	-	-	-	15,7	3,3	fi-an-lega-ccd (cdc-reg)
	2005	42	39,5	-	-	-	-	15,8	2,7	fi-an-lega-udc (cdc-reg)
	1990	52	43,9	-	-	-	-	0,2	3,9	dc-psi-verdi (cgc)
Marc	1995	47,7	46,2	-	-	-	-	0,5	5,7	ds-rif-verdi-ppi-sdi (cgc)
	2000	42,6	51,1	-	-	-	-	0,3	6,5	ds-rif-verdi-pcdi-udeur (cgc)
	2005	55,8	38,1	1,8	-	-	-	0,9	3,4	ds-rif-verdi (cgc)
	1990	32	65,2	-	-	-	-	0,2	2,6	ppi-pri (cdc)
	1995	28,3	59,5	-	-	-	-	-	12,2	ds-ppi-pcdi (cgc)
Mol	2000	35,6	46,1	4	-	-	-	-	14,4	ds-ppi-udeur-rif (cgc)
	2006	40,6	54	5,4	-	-	-	-	-	fi-an-udc (cdc)
	1990	50,2	35,5	-	2,3	-	-	5,1	6,9	dc-pds-psi-verdi (cgc)
	1995	35,7	47	-	-	-	-	9,8	6,2	fi-an-cdu-ccd (cdc)
Piém	2000	33,6	50,9	-	1,3	-	-	7,6	6,6	fi-an-ccd-cdu (cdc)
	2005	49,4	40,1	0,5	-	-	-	8,5	1,4	ds-rif-sdi (cgc)

Rég.	An.	CGC	CDC	Udeur	Auton 1	Auton 2	Auton 3	LN	Autres	Coalition gouvernementale
Pouil	1990	46,8	49,9	-	-	-	-	-	3	dc-psi-pri-verdi-pli (cgc)
	1995	37,3	54,5	-	-	-	-	-	8,2	an-fi-cdu-ccd (cdc)
	2000	30,6	57,7	2,8	-	-	-	-	8,7	an-fi-cdu-ccd (cdc) rif-ds-udeur-verdi (cgc)
	2005	46,4	49,5	3,3	-	-	-	-	0,8	ppi-feddem-prfed (cgc-reg)
Sard²	1994	26,9	50,8	-	5,1	2,7	-	-	9,3	fi-udeur-an-ccd (cdc)
	1999	24,7	43,8	4,1	4,5	1,8	-	-	14,3	ds-margh-rif-ps (cgc)
	2004 ³³	50,1	40,5	2,7	3,9	-	-	-	2,8	
Sic	1991	36	50,7	-	-	-	-	-	13,3	dc-psi-pds (cgc)
	1996	31,5	47,8	-	-	-	-	-	22,2	ds-ppi-udeur-dl (cgc)
	2001	15,6	65	4,3	-	-	-	-	14,9	an-fi-cdu-ccd (cdc)
	2006	36,1	49	-	12,5	-	-	-	2,4	fi-an-udc-mpa (cdc-reg)
Tosc	1990	61,5	32,8	-	-	-	-	0,8	4,7	pds-psi-psdi-pli (cgc)
	1995	57,4	41,9	-	-	-	-	0,7		pds-ppi-dl-verdi (cgc) ds-ppi-dl-pcdi-verdi (cgc)
	2000	52	42,9	-	-	-	-	0,6	4,5	ds-margh-pcdi-verdi (cgc)
	2005	56,7	31,7	-	-	-	-	1,3	10,3	
TAA³	1993	10,82	22,14	-	25,99	10,08	2,4	9,61	18,9	dc-svp-patt (cdc-reg) svp-ds-verdi-patt (cgc-reg)
	1998 ³⁴	11,73	32,09	-	29,21	6	2,82	4,68	13,47	
Omb	1990	60,3	34,8	-	-	-	-	0,2	4,7	pci-psi (cgc)
	1995	54	36,9	-	-	-	-	-	9,3	pds-rif (cgc)
	2000	45,9	40,3	5,1	-	-	-	0,3	8,2	ds-pcdi-rif-sdi (cgc)
	2005	62	34,4	1,2	-	-	-	-	2,3	ds-margh-rif (cgc) uv-pds-verdi-dp (cgc-reg)
VdA^a	1993	23,1	16,6	-	37,3	6,4	12,8	7,6	0,7	
	1998	13	9,4	-	42,6	9,7	19,6	3,4	2,3	uv-fedaut-ds (cgc-reg)
	2003	22,4	9,9	-	47,3	-	19,8	-	0,7	uv-fedaut-ds (cgc-reg)
Vén	1990	40,4	48,1	-	-	-	-	5,9	5,6	dc-lega (cdc-reg)
	1995	24,9	49,5	-	-	-	-	16,7	8,9	fi-an-ccd-cdu (cdc)
	2000	20,8	46,8	-	-	-	-	11,9	20,5	fi-an-ccd-lega (cdc-reg)
	2005	41,1	38,6	0,3	5,6				14,7	fi-an-lega-udc (cdc-reg)

Note : Rég.= région; An. = année électorale ; CGC = coalition électorale de centre-gauche ; CDC = coalition électorale de centre-droit.

¹ Frioul : Autonomistes1 = Unione Slovena et Movimento per il Friuli, Autonomistes2 = Lista per Trieste, Autonomistes3 = Unione Friuli et Libertà e Autonomia.

² Sardaigne : Autonomistes1 = Partito sardo d'Azione (PSdAZ), Autonomistes2 = Sardigna Natzione en 1994, Mesa sardos liberos en 1999.

³ Trentin : Autonomistes1 = Südtiroler Volkspartei (SVP), Autonomistes2 = Partito Popolare Trentino Tirolese (PPTT) en 1973 et 1978 et Partito Autonomista Trentino Tirolese (PATT) de

1988 à 2003, Autonomistes3 = *Autonomia integrale* en 1983 et *Union für Südtirol (UFS)* en 1993, 1998 et 2003, Autonomistes4 = *Unione Autonomista Trentino Tirolese (UATT)*.

⁴ Val d'Aoste : Autonomistes1 = *Union valdôtaine (UV)*, Autonomistes2 = *Democratici Popolari (DP)* de 1973 à 1993 et *Fédération autonomiste (FA)* en 1998 et 2003 (en coalition avec SA), Autonomistes3 = *Rassemblement valdôtain* en 1968 et 1973 et *Stella Alpina-autonomistes* en 1993, 1998 et 2003.

Source : calculs de l'auteur à partir de W. NORDSIECK, *Parties and Elections in Europe*, <http://www.parties-and-elections.de/> et depuis Tronconi (2005).

Tableau 4. Systèmes de partis régionaux (1990-2000)

Région	Année	ENP	Lee index	Type Gouv	N°PP Gouv	%voix NSWP	Compétitivité
Abruzzes	1990	3,16	13,1	3	4	0	30,0
	1995	6,64	13,1	2	4	0	15,6
	2000	7,49	22,7	3	5	0	7,0
Basilicata	1990	2,98	19,3	3	2	0	30,0
	1995	6,72	18,4	3	5	0	7,4
	2000	8,49	28,7	3	4	0	6,7
Calabre	1990	3,88	15,5	5	3	0	16,7
	1995	4,94	20,4	3	7	0	7,5
	2000	8,6	27,1	3	6	0	9,3
Campanie	1990	3,97	16,5	3	4	0	20,0
	1995	6,23	22,4	5	6	0	5,0
	2000	10	26,9	3	7	0	3,3
Emilie-R.	1990	3,35	19,3	3	4	2,9	20,0
	1995	3,73	26,8	3	3	3,4	18,0
	2000	5,05	23,5	3	6	3,3	16,0
FVG	1993	5,5	57,4	5	6	37,5	5,3
	1998	6,04	17,75	5	4	21,1	3,3
Latium	1990	4,34	6,4	3	4	0,2	11,7
	1995	5,92	24,9	5	5	0,5	5,0
	2000	6,29	19,9	3	5	0	6,7
Ligurie	1990	4,73	11,9	3	3	6,1	0,0
	1995	4,76	19,3	2	4	6,5	17,8
	2000	6,3	20,6	5	3	4,3	5,0
Lombardie	1990	5,12	20,6	2	3	18,9	12,5
	1995	6,29	19,7	5	4	17,7	14,4
	2000	4,71	26,1	3	6	15,7	8,8
Marche	1990	3,74	8,9	3	4	0,2	5,0
	1995	5	25,2	3	6	0,5	22,5
	2000	7,14	19,4	3	6	0,3	5,0

Région	Année	ENP	Lee index	Type Gouv	N°PP Gouv	%voix NSWP	Compétitivité
Molise	1990	2,27	25,2	3	2	0,2	50,0
	1995	6,92	21,9	3	3	0	3,3
	2000	8,49	33,3	3	4	0	3,3
Piémont	1990	5,57	14,2	3	5	7,4	6,7
	1995	4,04	16,7	3	5	9,8	25,0
	2000	5,37	22,6	3	4	8,9	26,0
Pouilles	1990	3,57	14,4	3	6	0	24,0
	1995	6,88	21,6	3	4	0	4,8
	2000	6,06	25,7	3	4	0	10,0
Sardaigne	1994	6,05	25,4	5	4	13	1,3
	1999	8,31	33,7	2	5	12,1	3,8
Sicile	1991	3,88	21,8	3	5	0	26,7
	1996	8,95	25,2	3	6	0	3,3
Toscane	1990	3,44	16,8	3	4	0,8	16,0
	1995	3,87	24,3	3	5	0,7	28,0
	2000	4,7	20,9	3	5	0,6	24,0
TAA	1993	6,96	61,6	2	3	48,7	11,4
	1998	6,77	60,7	3	5	48,6	18,6
Ombrie	1990	3,54	16,1	2	2	0,2	10,0
	1995	4,5	30,6	2	4	0	10,0
	2000	5,92	23,3	3	6	0,3	6,7
VdA	1993	4,73	68,7	3	4	59,6	22,9
	1998	2,72	69,6	3	5	75,3	34,3
Vénétie	1990	3,86	18,2	3	5	5,9	28,3
	1995	5,61	18	3	4	16,7	20,8
	2000	5,68	29,9	3	5	16,3	15,0

Année : année électorale. ENP : nombre effectif de partis (Laakso et Taagepera). Type Gouv : typologie de gouvernement (selon la classification de Keman). N°PP Gouv : nombre de partis dans le gouvernement régional. % voix NSWP : % des voix recueillies par les partis non nationaux, ethno-régionalistes ou régionaux.

Source : calculs de l'auteur à partir des données du ministère de l'Intérieur, L. DE WINTER et G. SANDRI, *Regional representative democracy in Europe : A comparative study of the European Union autonomous regions' institutional structures and their effects on the political system and actors' performance*, papier présenté aux ECPR Joint Session of Workshops, Rennes, 11-16 avril 2008 ; D. HEARL, I. BUDGE et B. PEARSON, « Distinctiveness of Regional Voting : a Comparative Analysis across the European Community Countries (1979-1993) », *Electoral Studies*, 15/2, 1996, p. 167-82, et Tronconi (2005).

³¹ Vénétie, Piémont, Lombardie, Frioul Vénétie-Julienne, Trentin-Haut Adige, Val d'Aoste, Ligurie, Emilie-Romagne, Toscane, Marche, Ombries. On prend ici en considération la moyenne des voix recueillies dans chaque circonscription provinciale à l'intérieur des onze régions considérées

et les sièges alloués selon la partie proportionnelle du système en 1994, 1996 et 2001 (sauf pour la Vallée d'Aoste où le système électoral est majoritaire uninominal). On prend en considération les sièges et votes totaux en 1972-1992, en 2006 et en 2008 (système proportionnel).

³² En cartel avec l'Ulivo. Dans la partie proportionnelle, le PSdAz obtint le 3,8% des voix et aucun siège.

³³ On a pris ici en considération la somme des votes des listes provinciales. Auton1 en Piémont : Unione Piemonteisa. Auton1 en Vénétie : Progetto Nord-est. Auton1 en Sicile : MPA-Nuova Sicilia.

³⁴ A partir de 2003, les électeurs du Trentin-Haut Adige choisissent directement les deux conseils provinciaux de Trento et de Bozen.

